

**CONSEIL D'ORIENTATION DES RETRAITES**

Séance plénière du 25 octobre 2006 à 9 h 30

« Allongement de la durée d'assurance et âges de départ,  
pénibilité, décompte de la durée, conditions de départ »

<b>Document N°4-2</b>
-----------------------

<b>Document de travail, n'engage pas le Conseil</b>
---

**Analyse de l'âge de départ à la retraite  
au cours des dernières années**

*C N A V*



C A I S S E N A T I O N A L E D ' A S S U R A N C E V I E I L L E S S E

75951 PARIS  
CEDEX 19  
Tél. 01.55.45.50.00

**Direction de la Prospective  
et de la Coordination des Etudes**

Le 23 octobre 2006

## ***ETUDE***

***N° 2006 - 101***

***Mots clés : Age de départ, réforme***

Rédacteur : Jean-Baptiste Oliveau

***OBJET : Analyse de l'âge de départ à la retraite au cours des dernières années***

### ***Résumé :***

Cette note réalisée à la demande du Conseil d'Orientation des Retraites présente sur les années récentes l'évolution des âges de départ en retraite et propose une série d'indicateurs sur l'âge de départ.

**DIFFUSION :** Secrétariat général du Conseil d'Orientation des Retraites

L'évolution de l'âge moyen de départ en retraite au régime général au cours des dernières années est présentée ici. Il est délicat d'appréhender le comportement des assurés en matière de départ à la retraite au travers de ce seul indicateur qu'est l'âge moyen. En effet celui-ci dépend :

- du comportement même des assurés,
- de la démographie (l'année 2006 est marquée par l'arrivée à l'âge de 60 ans de la première génération véritablement importante, celle de 1946, par exemple),
- de certaines mesures pouvant impacter fortement les flux de départs, telle que les départs avant 60 ans,
- de la situation de l'emploi,
- de la structure des carrières des assurés arrivant à l'âge de la retraite.

Des indicateurs globaux tel que la part des assurés dont la pension est calculée avec de la décote ou de la surcote sont également influencés par les mêmes facteurs.

La surcote permet d'illustrer les mécanismes en jeu. Le taux de surcote n'est que le résultat évident d'un évènement antérieur, celui du décalage du départ et de la prolongation d'activité. Ainsi, prenons l'exemple de 10% d'assurés qui, au lieu de liquider en année N leur retraite, décalent en N+2 leur départ pour bénéficier de la surcote en prolongeant leur activité. Si la structure par âge de ceux qui décalent est la même que celle des assurés devant liquider cette année N, l'âge moyen de départ sera strictement le même. Ce n'est que l'année N+2, et si la structure est, cette fois-ci, différente de celle des nouveaux retraités de N+2, que la moyenne d'âge de départ sera impactée.

Une série d'indicateurs a été bâtie tentant de décomposer une éventuelle modification de l'âge de départ à la retraite depuis 2001. Certains de ces indicateurs sont proposés ci-après.

Les calculs sont effectués sur les départs en retraite entre 2001 et le 1<sup>er</sup> semestre 2006, issus d'un échantillon au 20<sup>ème</sup> de la population des assurés et retraités du Régime Général. Les données sont présentées en date d'effet de la pension (droit constaté) et non en date de liquidation. Certaines pensions étant liquidées rétroactivement (par exemple, un assuré peut liquider une pension en 2006 avec une date d'effet de la pension en 2005), une partie des départs n'est donc pas encore connue (principalement sur le flux du 1<sup>er</sup> semestre 2006).

Les indicateurs d'âge de départ (ou taux de départs) présentés ci-après intègrent l'un après l'autre et dans la mesure du possible les différents effets mentionnés :

Indicateur N°1 : Age moyen global constaté

Indicateur N°2 : Age moyen corrigé de l'effet des départs anticipés,

Indicateur N°3 : Age moyen corrigé des effets des départs anticipés et de la démographie.

Ce dernier indicateur est le plus abouti au stade actuel de disponibilité des informations.

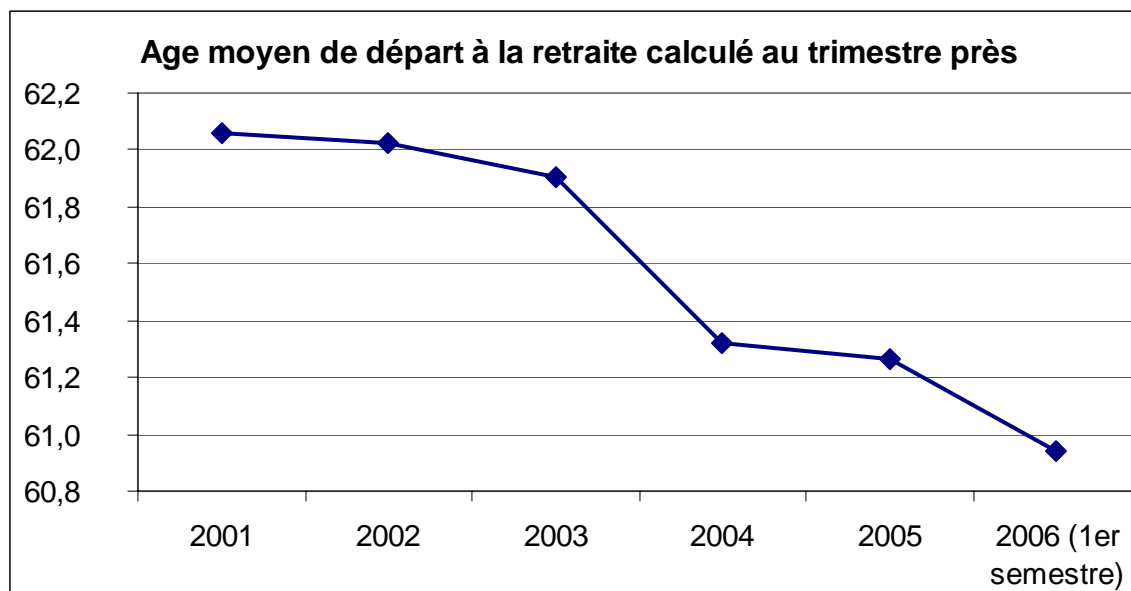
Un indicateur est donné en annexe 1 : le taux de départ à l'âge exact de 60 ans au mois près. Il est également corrigé des effets des départs anticipés et de la démographie.

## Indicateur N° 1 : Age moyen global constaté

Il s'agit de la moyenne d'âge de départ des flux, incluant l'ensemble des effets décrits ci-dessus.

	2001	2002	2003	2004	2005	2006 (1er semestre)
<b>âge moyen de départ (calcul au trimestre près)</b>	<b>62,1</b>	<b>62,0</b>	<b>61,9</b>	<b>61,3</b>	<b>61,3</b>	<b>60,9</b>

A partir de 2004, les départs avant 60 ans sont essentiellement à l'origine de la baisse de 0,6 année de l'âge moyen des départs au Régime Général, qui se stabilise sur l'année 2005. Au 1<sup>er</sup> semestre 2006 cet âge moyen est plus faible, pouvant dénoter d'une avancée des départs plus marquée pour l'année 2006. Cependant, deux effets jouent à la baisse sur l'âge moyen. Tout d'abord, les départs rétroactifs pourraient le rehausser légèrement. Ensuite, l'âge moyen est soumis aux variations démographiques : en 2006, la génération 1946 (très nombreuse par rapport aux générations précédentes) arrive à 60 ans. Par conséquent, il y a un changement de structure de l'âge de départ, avec une classe de départs à 60 ans plus importante.

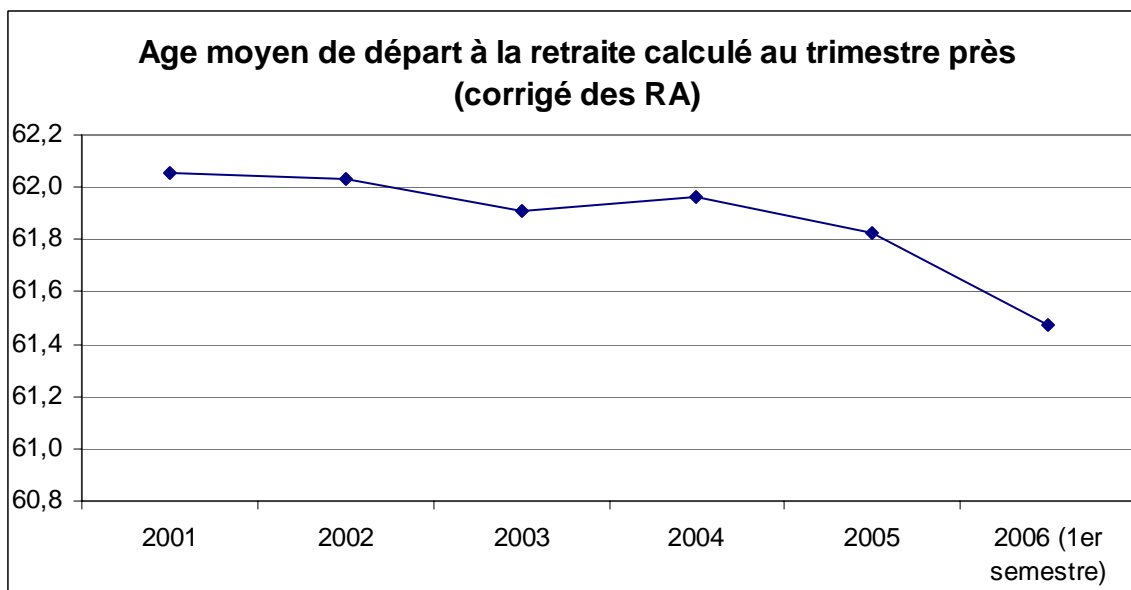


## Indicateur N°2 : Age moyen corrigé de l'effet des départs anticipés

Pour mesurer l'évolution de l'âge moyen hors effet des retraites anticipées, nous appliquons la correction suivante : pour les gens partis avant 60 ans, l'hypothèse est faite qu'ils partiraient le trimestre de leur 60 ans, en leur réaffectant une nouvelle date d'effet de la pension :

<i>En années</i>	2001	2002	2003	2004	2005	2006 (1er semestre)
<b>âge moyen de départ corrigé des retr. antic. (calcul au trimestre près)</b>	<b>62,1</b>	<b>62,0</b>	<b>61,9</b>	<b>62,0</b>	<b>61,8</b>	<b>61,5</b>

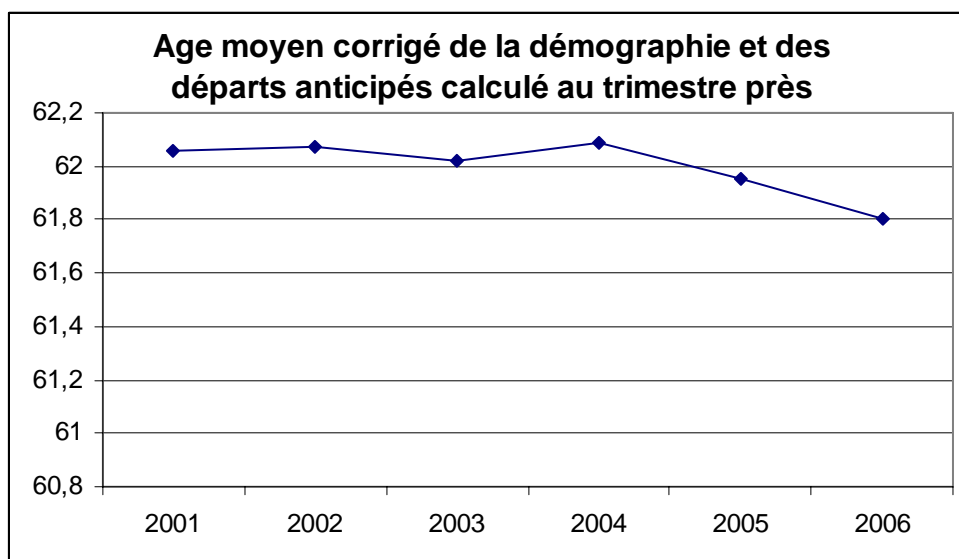
Nous constatons toujours une baisse de l'âge moyen depuis 2001. Pour l'année 2004, l'âge moyen augmente légèrement, mais il repasse en 2005 en-dessous du niveau de 2003. Pour le 1<sup>er</sup> semestre 2006, la baisse se poursuit (les effets des départs rétroactifs et de la démographie s'appliquent là encore).



**Indicateur N°3 : Age moyen corrigé de l'effet des départs anticipés et de la démographie.**

L'âge moyen est soumis aux variations démographiques. La génération 1946 étant nettement plus nombreuse que les précédentes, la structure des départs par âge en 2006 sera profondément modifiée : les assurés, plus nombreux à partir à 60 ans, tirent à la baisse l'âge moyen de départ.

Le redressement démographique consiste à pondérer les départs par génération en fonction des variations du nombre d'ayant-droit par génération (la procédure de redressement est détaillée en annexe 2). A titre d'exemple, en 2001 la génération 1941 représente 4,7% des ayant-droit âgés en 2001 de 60 à 101 ans ; alors que la génération 1946 représente 5,7% des ayant-droit âgés en 2006 de 60 à 101 ans. Cela joue directement sur la structure générationnelle des flux de départs.



Cet indicateur permet donc de mesurer plus précisément l'âge de départ à la retraite en neutralisant les effets des départs anticipés et de la démographie. Ainsi corrigé, on constate une diminution de l'âge moyen de départ en 2005 et 2006 : on passe d'un âge de départ entre 62 et 62,1 ans à un âge de départ de 61,95 ans en 2005 puis 61,8 ans en 2006.

ooo

**L'ensemble de ces indicateurs, malgré leurs imperfections, semblent confirmer le comportement des assurés allant, pour l'instant, dans le sens d'un départ aussi précoce que possible.**

**Il est à rappeler que la hausse de la durée d'assurance ne touchera à nouveau le régime général qu'à compter de 2009, si cet allongement était confirmé.**

**L'analyse des flux des années avant réforme montre que plus de 75% des nouveaux retraités d'un flux partaient, au mois près, dès qu'ils obtenaient les conditions du taux plein. Ce taux reste au moins égal à ce niveau pour les années 2005 et 2006.**

**Par ailleurs, la part des assurés pour lesquels une décote est appliquée a tendance à baisser légèrement. Le niveau actuel de décote est sans doute encore trop dissuasif pour les ressortissants du régime général (4,25 points en moins sur le taux de liquidation par année manquante pour un assuré né en 1946 mais surtout perte de l'éventuel bénéfice du minimum contributif en cas de taux réduit). Il est donc encore trop tôt pour que la baisse de la décote joue dans le sens d'une avancée des départs dans le régime général.**

**La part des nouveaux retraités bénéficiant de la surcote (personnes ayant prolongé leur activité après le taux plein) est également relativement stable <sup>1</sup> : 5,4 % en 2005 et 5,7% au premier semestre 2006. Cette disposition est récente et encore peu connue des assurés, d'une part. D'autre part, la condition pour bénéficier de la surcote est d'avoir prolongé son activité : l'amélioration de l'emploi des seniors devrait avoir un impact direct sur l'efficacité de la mesure ainsi que l'augmentation, en 2007, du taux de majoration.**

**La nature des carrières des nouveaux retraités serait également à prendre en compte dans l'analyse des départs et de la mesure du moment d'obtention du taux plein. Les femmes qui arrivent désormais à l'âge de la retraite ont des carrières plus complètes que celles des générations précédentes et attendent donc sans doute moins longtemps le moment d'atteinte du taux plein. A l'inverse, les aléas de carrières chez les hommes ou l'augmentation de l'âge de fin d'étude peuvent peser à la hausse de l'âge de départ.**

---

<sup>1</sup> Le taux de surcote est équivalent au taux de personnes qui prolongeaient leur activité avant réforme, malgré l'absence d'incitation financière.

## ANNEXE 1

### Le taux de départ le mois des 60 ans (corrigé des retraites anticipées)

Le nombre de personnes liquidant à 60 ans, au mois près, a également été mesuré. Pour cela, le nombre de retraités partis le mois exact de leurs 60 ans<sup>2</sup> a été comptabilisé. Ces calculs sont effectués sur des flux de départs corrigés des retraites anticipées. A partir de 2004, les départs avant 60 ans font en effet baisser l'âge moyen des départs au Régime Général. Pour éliminer l'effet des retraites anticipées, la correction suivante a été appliquée : pour les assurés partis avant 60 ans, l'hypothèse est faite qu'ils partiraient le mois de leur 60 ans, en leur réaffectant ainsi une nouvelle date d'effet de la pension.

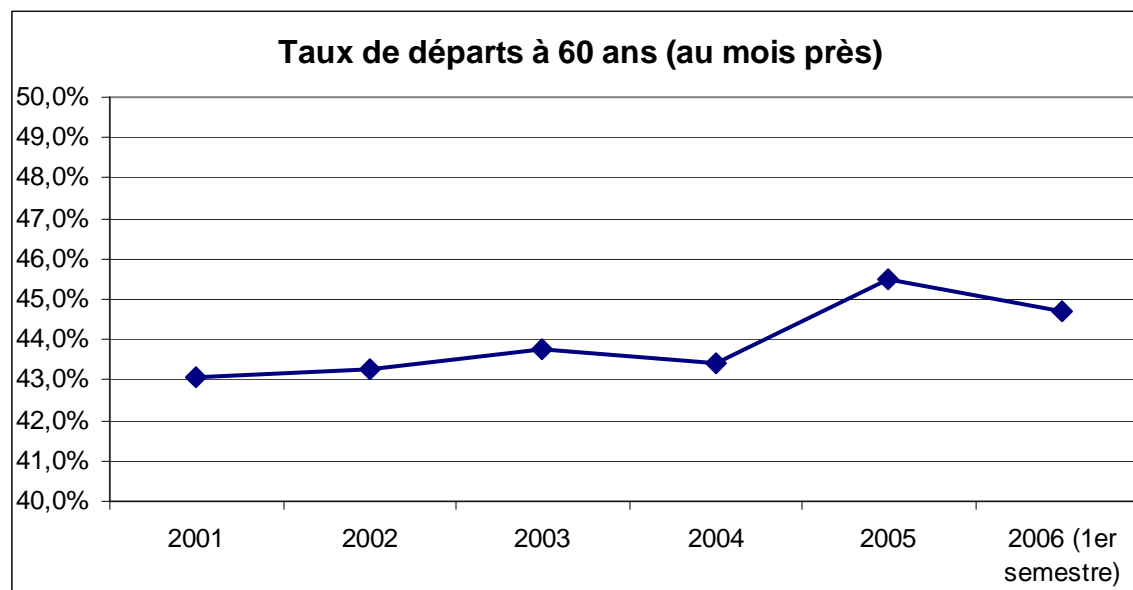
	2001	2002	2003	2004	2005	2006 (1er semestre)
<b>Départs le mois des 60 ans (corrigés des retraites anticipées)</b>	<b>237 800</b>	<b>260 200</b>	<b>283 900</b>	<b>286 000</b>	<b>301 500</b>	<b>186 800</b>

Ensuite, afin d'éliminer l'effet de la démographie, on rapporte ce nombre de départs au nombre d'assurés atteignant 60 ans dans l'année (et donc appartenant tous à la même génération).

**De cette manière on obtient un taux de départ à 60 ans, au mois près, par génération d'ayant-droit au Régime Général :**

	2001	2002	2003	2004	2005	2006 (1er semestre)
<b>Tx de dép. le mois des 60 ans (corr. des retr. anticipées)</b>	<b>43,1%</b>	<b>43,3%</b>	<b>43,8%</b>	<b>43,4%</b>	<b>45,5%</b>	<b>44,7%</b>

On remarque que ce taux a atteint des valeurs plus élevées en 2005 et au 1<sup>er</sup> semestre 2006. En effet, nous sommes passés d'un taux variant entre 43% et 44% sur les années 2001-2004 à un taux supérieur à 45% de personnes liquidant leur retraite à l'âge exact de 60 ans parmi les ayant droit au RG vivants à 60 ans pour 2005 et le 1<sup>er</sup> semestre 2006.



<sup>2</sup> Plus exactement, nous dénombrons les pensions prenant effet le mois suivant l'anniversaire des 60 ans, car hormis dans le cas où l'assuré est né le 1<sup>er</sup> jour du mois, sa pension ne prendra effet qu'à partir du mois suivant ses 60 ans.

## ANNEXE 2

### Calcul de l'âge moyen corrigé des effets démographiques :

Pour ce calcul, nous avons défini l'âge moyen de départ comme la moyenne des âges moyens par génération pondéré par le poids de chacune de ces générations dans l'effectif total du flux de départs. L'âge moyen calculé par génération est par définition un indicateur dénué de biais dû à la démographie. Nous nous sommes donc attachés à calculer une structure de départ par génération dans laquelle les effets démographiques sont neutralisés.

Pour mesurer les variations démographiques nous nous sommes basés sur l'observation de la structure générationnelle d'ayant-droit au Régime Général (en se restreignant aux générations âgées de 60 à 101 ans). Par exemple, nous avons constaté que la génération 1941 atteignant l'âge de 60 ans en 2001 représentait 4,7% du nombre d'ayant-droit âgés de 60 à 101 ans en 2001. Lorsque l'on transpose cette situation en 2006, la situation n'est pas la même : la génération 1946, atteignant 60 ans en 2006, représente 5,7% des ayant-droit âgés de 60 à 101 ans en 2006. On suppose que cette variation démographique se répercute directement sur la structure générationnelle des départs (c'est à dire que le poids de la génération 1946 sera d'autant plus important dans le flux des départs de 2006 que le poids de la génération 1941 ne l'est dans le flux des départs de 2001). C'est cette variation que l'on cherche à corriger en prenant comme référence l'année 2001.

Pour cela, on va directement modifier le poids de chaque génération  $X$  dans chaque flux de départs de l'année  $(2001+N)$  en le multipliant par le rapport entre le poids de la génération  $X$  dans la structure d'ayants-droit du flux de l'année 2001 et le poids de la génération  $(X+N)$  dans la structure d'ayant-droit du flux de l'année  $(2001+N)$ .

De cette manière, on obtient une nouvelle structure générationnelle des départs corrigée des effets démographiques. On calcule ainsi un âge moyen de départ, en faisant la moyenne des âges moyens par génération calculés au début (par année de flux), pondérée par le nouveau poids de chacune des générations dans le flux de départs.